

VILLE DE LAC-MÉGANTIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 2021-14

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 17 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-14 modifiant le Plan d'urbanisme n° 1323 concernant l'affectation « mixte urbain » au sein du PPU du centre-ville.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 septembre 2021, date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Granit.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 1^{er} jour de décembre 2021.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière